

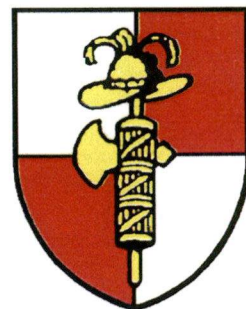
PREAVIS No 01-2021
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

**Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères Communales,
Messieurs les Conseillers Communaux,**

En vertu des dispositions :

- **De la Loi du 28 février 1956 sur les Communes,**
- **Du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes,**
- **Du règlement du Conseil Communal de Tolochenaz,**

La Municipalité soumet à votre approbation le rapport sur la gestion pour l'année 2020.



COMPTES ET GESTION
COMMUNE DE TOLOCHENAZ
EXERCICE 2020

Cette année 2020 a été totalement chamboulée par la pandémie Covid-19. Les employés communaux et les municipaux ont fait preuve de nombreuses initiatives spontanées afin de rendre cette situation exceptionnelle mieux supportable par nos citoyens. Des mesures de dernières minutes ont modifié le quotidien de toute la Commune. De nombreux événements ont dû hélas être annulés, certains ont été remplacés par d'autres conformes aux directives COVID : le 1^{er} août remplacé par une distribution de cuchaules, le Noël des Aînés par des repas préculés distribués à domicile. La Fête au Village a aussi dû être annulée à la dernière minute, malgré un gros travail de préparation des associations locales.

Le Syndic et les Municipaux adressent ici des remerciements chaleureux à tous les employés communaux qui ont fait preuve de beaucoup d'engagement et de souplesse. Ils n'ont jamais hésité à se mettre à disposition de la communauté.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Autorités

Durant l'année 2020, la Municipalité s'est réunie comme en 2018 et 2019 à 44 reprises. Les séances ont toujours lieu les lundis en fin de journée pour régler les affaires courantes et prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Commune. Afin de maintenir le suivi des dossiers, des vidéos conférences ont été organisées durant le semi-confinement, et par la suite également.

Malgré la marge de manœuvre toujours plus limitée, la Municipalité s'efforce de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement tout en maintenant une politique de sauvegarde de notre patrimoine et d'amélioration de nos infrastructures. Conformément à la Loi sur les Communes, Mme Arn, Préfète du District de Morges, a procédé à l'inspection annuelle de notre Commune le 7 février 2020. Au cours de cette visite, l'ensemble des procès-verbaux et registres de l'administration ont été contrôlés. Pour ce contrôle, Madame la Préfète a convoqué le Syndic, la Secrétaire municipale, la Boursière, la Préposée au Contrôle des Habitants et le Président du Conseil Communal.

L'aménagement du territoire occupe toujours la Municipalité avec de nombreuses séances avec les représentants du Canton et de la Région, souvent en visioconférence en 2020. La Municipalité est sensible aux remarques de ses citoyens et s'efforce d'en tenir compte dans les domaines de sa compétence. Une collaboration intense et efficace est toujours développée avec la ville de Morges et ses services. Une rencontre annuelle entre les deux Municipalités au complet est organisée pour cultiver les relations privilégiées entre voisins.

La Municipalité apprécie l'excellente ambiance qui règne au sein de l'exécutif. Dans un bon esprit de collégialité, elle estime avoir rempli son devoir en gérant au mieux les nombreux travaux qui l'ont occupée durant cette année 2020 si particulière.

La répartition des dicastères se présente comme suit :

M. Salvatore Guarna, Syndic

Administration générale, Routes, Epuration, eau et bâtiments.

Membre du Comité de direction de l'ERM et AIEB, Président assemblée group forest. Ballens-Mollens.

M. Eric Linn, Municipal, Vice-Syndic

Finances, Transports

Membre du groupe politique de Région Morges, délégué municipal à l'ARCAM et au Comité Directeur de TPM

M. Olivier Jeanneret, Municipal

Police Région Morges, Protection civile, Service du feu, Cimetière.

Membre du Comité de direction de PRM et PCi, délégué municipal à ERM et SIS Morget.

M. Andreas Sutter, Municipal

Ecoles, Culture, Sports, Social, Cultes, Communication

Membre du Comité de direction à l'ASIME, Membre du comité AdCV, Président du conseil ARASMAC, membre de la Fondation Paderewski, membre de l'EIAP, membre de la commission consultative PEJ (Politique de l'Enfance et de la Jeunesse, Etat de Vaud.

M. Robert Chevalier, Municipal

Police des constructions, Urbanisme, Travaux publics, Voirie.

Membre groupe technique de Région Morges, délégué municipal AIEB

1.2. Conseil Communal

La Municipalité remercie M. Dorta, Président, ainsi que les membres du Conseil et les différentes Commissions sollicités durant l'année. Un merci particulier aux membres du bureau pour leur travail lors des votations. Cinq séances du Conseil Communal ont été planifiées durant l'année 2020 :

Séance du 2 mars 2020

Préavis 02-2020 Remplacement de la balançoire de la place de jeux de l'école
demande de crédit de CHF 23'000.-.

Interpellation Frédéric Glassey et Gérard Robin : Quelles mesures entend prendre la Municipalité de Tolochenaz à la suite de la votation référendaire du 9 février 2020, en relation avec l'aménagement de la partie du territoire communal actuellement colloquée en zone industrielle, selon le plan général d'affectation du 9 octobre 2009 ?

Séance du 15 juin 2020

Réponse à l'interpellation Frédéric Glassey et Gérard Robin, discussion.

Préavis 03-2020 Réaménagement des alentours du terrain de football, demande de crédit de CHF 35'000.-.
Préavis 04-2020 Rapport sur la gestion 2019/Comptes 2019.
Préavis 05-2020 Arrêté d'imposition 2021.
Elections statutaires pour la période du 01.07.2020 au 30.06.2021 du Président, de la Vice-présidente, des scrutateurs et des scrutateurs suppléants.

Séance du 28 septembre 2020

Assermentation de M. Antoine Domahidy en remplacement de M. Frédéric Ansermet, démissionnaire.
Préavis 01-2020 Réponse à la motion Sutter & consorts « Modification du règlement du Conseil communal entré en vigueur le 17 mars 2014.

Séance du 26 octobre 2020

Assermentation de M. Laurent Theys en remplacement de M. Philippe Hirsiger, démissionnaire.
Préavis 06-2020 UAPE, Agrandissement provisoire avec l'aménagement d'une classe du collège, demande de crédit de CHF 35'000.-.
Préavis 07-2020 RC69, requalification à charge de la Commune, demande de crédit CHF 490'000.-.
Présentation de la PCi par M. Jeanneret, Municipal, et M. Lt-colonel Marc Dumartheray.

Séance du 7 décembre 2020

Préavis 08-2020 Evolution zone industrielle En Molliau, demande de crédit CHF 100'000.-.
Préavis 09-2020 Réfection collecteur eaux claires, demande de crédit CHF 115'000.-.
Préavis 10-2020 Aménagement arrêt de bus, création trottoir, appareillage en éclairage public, Rte de la Gare, demande de crédit CHF 265'000.-.
Préavis 11-2020 Réfection chaussée Rte de la Gare, CHF 310'000.-, selon budget 2021.
Préavis 12-2020 Budget 2021.

1.2. Personnel

Le personnel communal se présente à fin 2020 de la manière suivante :

100 %	BARUCHET Sylvie, greffe municipal, GELIN Hubert, employé de voirie,
80 %	MACCHI Claire, boursière,
50%	GUIGNARD Maja, aide à la bourse
70 %	REDAELLI Françoise, préposée au contrôle des habitants,
50%	Mme Céline Pillay, concierge
40%	GIULIANO Giuseppe, responsable du service des constructions
20%	JACOT Loïc, employé de voirie
au mois	Mme Monique Tièche, concierge Mme Ana Maria De Almeida, concierge
à l'heure	Mme Ajne Arifaj, concierge

1.3. Office de la population

Population

Au 31 décembre 2020, la Commune totalisait 1894 habitants en résidence principale et 13 en résidence secondaire, soit un total de 1907 habitants.

Evolution de la population en résidence principale sur les dix dernières années :

Année	Nombre d'habitants
2010	1707
2011	1709
2012	1716
2013	1788
2014	1819
2015	1864
2016	1874
2017	1896
2018	1948
2019	1913
2020	1907

Mutations enregistrées pendant l'année

Genre de mutation	Nombre total	dont frontaliers
Arrivées	273	86
Départs	231	29
Naissances	17	
Décès	11	

Frontaliers :

En fin d'année 2020, on dénombrait 275 frontaliers travaillant pour le compte de 37 entreprises tolochinoises. Une infime partie de ces frontaliers sont soumis à l'impôt à la source. La grande majorité est déclarée par les entreprises sur une « liste nominative » qu'elles reçoivent de notre service et qu'elles nous retournent pour vérification. Cette liste est ensuite transmise à l'administration cantonales des impôts et finalement à Berne en vue de la demande de rétrocession de l'impôt par la France.

Entreprises :

En fin d'année, 214 entreprises, toutes formes juridiques confondues, étaient inscrites au registre communal.

Registre des chiens : On recensait 148 chiens au 31 décembre 2020. La taxe communale s'élève à CHF 30.--, facturée par l'administration cantonale des impôts sur la base d'une liste fournie par la Commune.

Naturalisations :

Neuf personnes ont été naturalisées en 2020 :
2 naturalisations facilitées fédérales art. 21 (conjoint de suisse)
4 naturalisations ordinaires art. 8 (ancienne loi)
3 naturalisations ordinaires selon la nouvelle loi

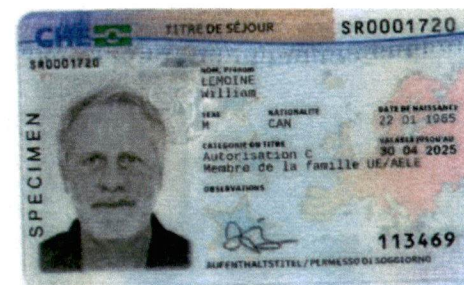
Divers :

En septembre 2020, le titre de séjour biométrique pour les ressortissants d'Etats-tiers (AA10) a été remplacé par la nouvelle carte européenne AA19 RP (Residence Permit).

AA10



AA19 RP



2. Finances

Les commentaires sur les comptes de l'exercice 2020 figurent au début du présent document.

3. Domaines et bâtiments

En 2020, 75 stères de bois de feu ont été vendus à des particuliers et livrés coupés à domicile, prestations offertes par la Commune.

4. Travaux – Urbanisme – Routes – Voirie - Ordures ménagères et déchets - Epuration

4.1 Travaux / Police des constructions

17 permis de construire ont été délivrés dans le courant de l'année 2020.

16 permis d'habiter/utiliser ont été délivrés.

4.2 Urbanisme

Le dossier PPA «Rives du Lac» est toujours en cours d'étude. Les chantiers et les études en cours au niveau de la Voie Verte, par exemple, ont obligé la Municipalité à repousser ce PPA ultérieurement. Pour ce qui est du PGA, toujours en cours d'élaboration en considérant la qualité de vie voulue pour les habitants de Tolochenaz, les frais d'étude ont été réduits du fait de la nécessité de coordonner les différents PA avec le PGA.

4.3 Routes - Voirie

Les interventions sur notre réseau routier sont de plus en plus planifiées et contrôlées. Le réseau reste ainsi de qualité. La Municipalité est satisfaite et heureuse de son personnel d'expérience toujours présent lorsqu'il le faut.

4.6 Egoûts-Epuration

ERM

Le « Rapport de gestion 2020 », disponible sur le site www.erm-step.ch, relate et commente en détails les nombreuses et diverses activités de l'ERM ; il peut également être obtenu auprès du secrétariat de l'association à l'adresse suivante : Epuration Région Morgienne, rue de Lausanne 72, 1110 Morges.

4.5 Déchets

Déchets collectés par la commune

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères	162.48t	165.95t	176.32t	161.62t	168.02t
Déchets communaux	12.55t	12.20t	13.32t	13.47t	13.28t
Biodéchets	298.33t	240.18t	205.37t	203.74t	268.48t
Papier, carton	60.79t	102.27t	100.53t	92.25t	97.13t
Verre trié	64.89t	65.30t	62.14t	67.75t	79.82t
Pet	7.4006t	7.54t	7.31t	6.473t	7.228t
Déchets spéciaux mélangés	-	2.033t	2.128t	2.9t	2.594t
Huiles	1.10t	1.01t	1.502t	0.74t	1.686t
Capsules à café	3.36t	2.40t	2.40t	2.40t	3.12t

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2020, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion). Pour raison de crise sanitaire, la sensibilisation de la population à l'aide de stands dans les comptoirs régionaux et dans les déchetteries, n'a pas pu être réalisée. La campagne cantonale de communication a également pâti de la situation.

Enfin, en 2020, la pandémie de coronavirus aura permis aux citoyens, partiellement confinés à domicile, de faire du tri et de nettoyer leurs logements. La quantité globale de déchets a donc augmenté significativement dans notre périmètre et sur l'ensemble du territoire suisse.

		2020 en tonnes facturées par Valorsa	2020 Destination	2020 Valorisation
	Ordures ménagères	24'815	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'291	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'598	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'718	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur/électricité
	Verre	4'448	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	OREA, appareils électriques	401	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
	Déchets spéciaux des ménages	251	CRIDEC	Traitement physico- chimique/ incinération
	Déchets carnés	909	GZM	Energie

5 Instruction publique et cultes

5.0 UAPE

Notre UAPE Drôle de Frimousse remporte un succès toujours plus grand. Ainsi, alors que nous avons déjà offert une réponse satisfaisante aux demandes de l'année scolaire 2019-2020, cela n'était déjà plus le cas quelques semaines après la rentrée d'août 2019. La liste d'attente s'était allongée en très peu de temps, jusqu'à compter 34 familles ayant émis le vœux à ce que leurs enfants puissent venir à l'UAPE. Fort de ce constat nous avons lancé un projet d'agrandissement de la structure. Le nouveau site d'accueil prendrait place dans l'une des salles de classe disponibles de l'école en face et permettrait de créer 24 places supplémentaires. Malgré les retards pris à cause de la pandémie, nous avons pu aménager cette classe à temps pour la rentrée d'août, et engager le personnel d'encadrement nécessaire. L'UAPE a obtenu l'autorisation d'exploitation pour 72 places en tout. Le taux d'occupation de notre structure est toujours proche de 100% malgré cet agrandissement. L'excellent travail fourni par la Directrice et toute son équipe n'est certainement pas étranger à ce succès.

La période de fermeture durant le semi-confinement s'est déroulée sans heurt. Une intense communication entre la Direction de l'UAPE et les parents des élèves et la Direction scolaire a permis de régler tous les problèmes au fur et à mesure.

5.1/5.2 Ecoles – ASIME

Une collaboration intense avec la Direction des Écoles et enseignantes et l'ASIME a été nécessaire durant le période de pandémie. La fermeture de l'école durant le semi-confinement a été organisée en quelques jours. Puis, lors de la réouverture des mesures spéciales de nettoyages, d'organisation des classes et de circulation autour du collège ont été mises rapidement en place avec l'aide, entre-autre, de notre Voirie.

6. *Police – Service incendie – Protection Civile*

6.1. *Police Région Morges*

Le rapport complet peut être visualisé sur le site www.police-region-morges.ch

A la demande de la Commission de gestion du Conseil intercommunal, la présentation du rapport de gestion a été modifiée, afin de le concentrer sur les événements qui ont fait l'année 2020 et de proposer un contenu plus dynamique, organisé en 3 grandes parties, plus la conclusion.

Commission de police

La Commission de police agit sur la délégation de compétences du Comité de direction et constitue « l'autorité municipale » au sens de l'art. 3 de la loi sur les contraventions du 19 mai 2009 (LContr). Subordonnée directement au Comité de direction, elle s'occupe de toutes les communes membres de la PRM et rend des ordonnances pénales concernant :

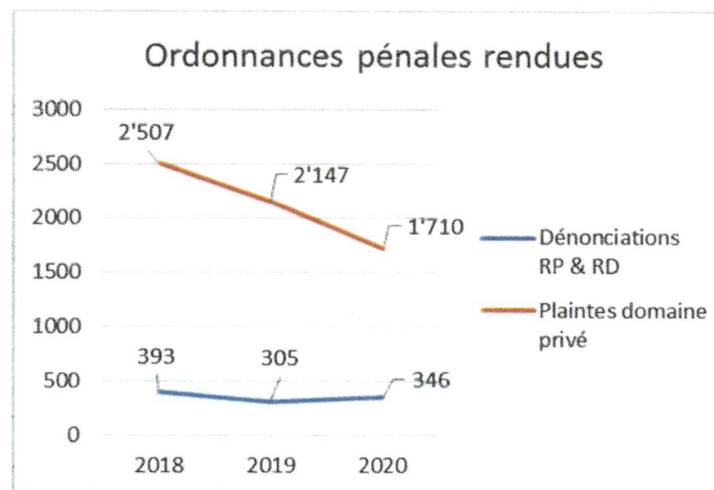
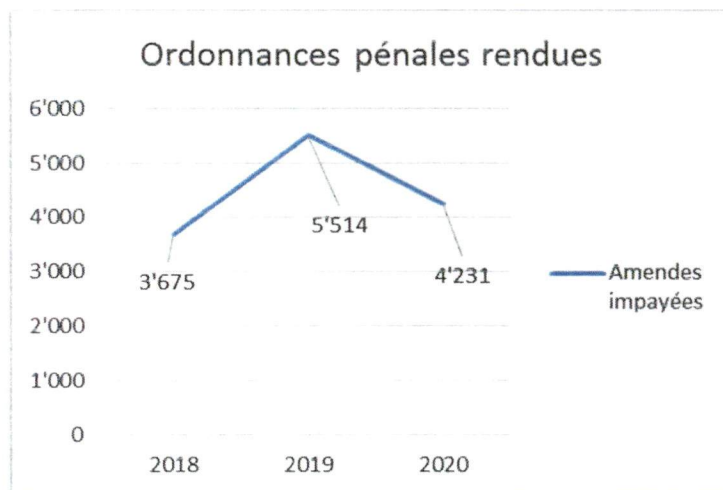
- Les infractions sur le domaine privé (art. 258/1 CPC).
- Les infractions aux règlements de police communaux et au règlement des déchets.
- Les amendes d'ordre impayées.

Cette autorité procède également aux dénonciations auprès de l'office d'exécution des peines, des contrevenants à qui une ordonnance de conversion en peine privative de liberté de substitution a été notifiée.

Chiffres et statistiques

La Commission de police a rendu 4'231 ordonnances pénales, consécutives à des amendes impayées, et 2'056 ordonnances pénales, suite à des dénonciations aux règlements communaux ou au code de procédure civil pour des infractions sur le domaine privé.

En raison de la diminution des amendes d'ordre de stationnement et de contrôles de vitesse (COVID-19), la Commission de police a rendu moins d'ordonnances pénales en 2020. Les infractions aux règlements de police communaux ont légèrement augmenté, car les contrevenants ne respectent pas les décisions en lien avec la situation sanitaire.



Huitante-sept audiences ont été tenues en 2020, suite aux diverses oppositions formelles des contrevenants ou sur citation directe du Président de la Commission de police.

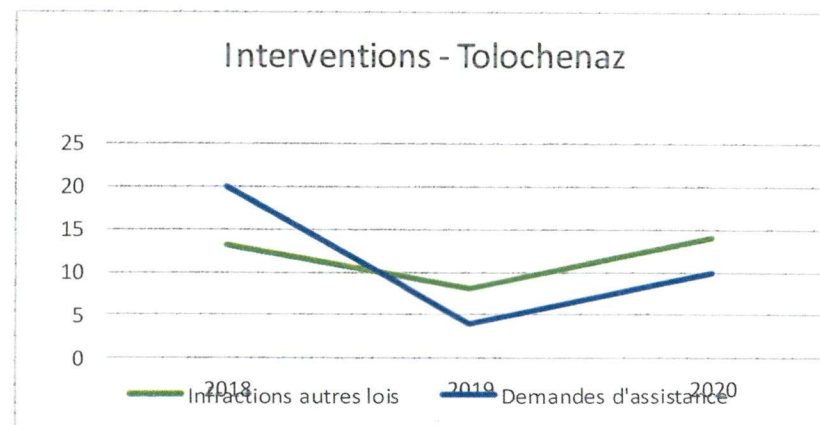
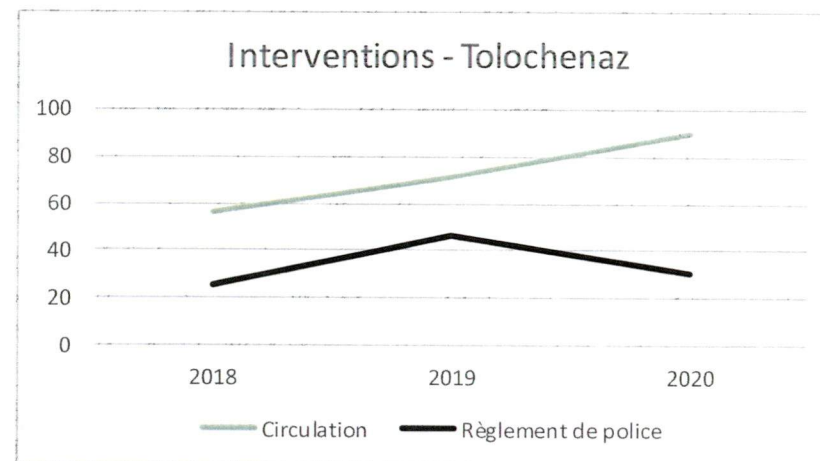
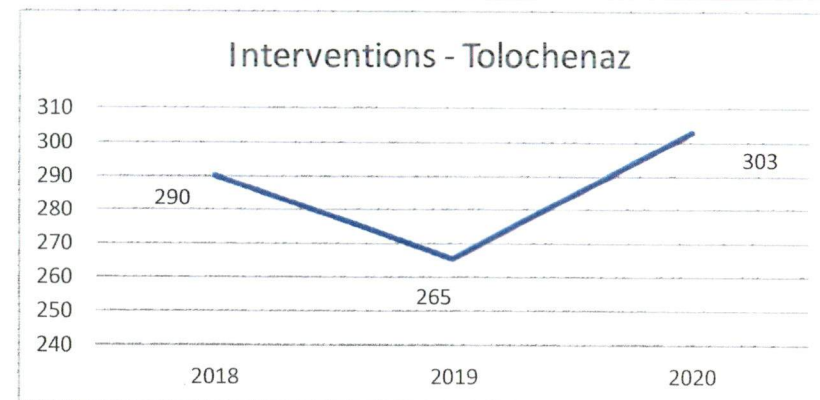
Cette année, la Commission de police a rendu 100 ordonnances de conversion en peine privative de liberté, dans les cas où la situation personnelle et/ou financière des personnes dénoncées se sont trouvées détériorées et insolvables auprès de l'Office des poursuites. En matière de procédure de recouvrement, elle a délivré 2'657 sommations et transmis 760 dossiers à l'Office des poursuites.

Afin de gérer de façon plus humaine et efficace le contentieux, il a été décidé de mettre en place un suivi particulier pour les personnes en difficulté financière, par le biais d'un entretien, dont le but est de trouver une solution, sous forme d'un arrangement de paiement.

Interventions sur la Commune de Tolochenaz

Toutes les interventions restent dans la moyenne de ces dernières années. Tolochenaz est la seule commune où les infractions au Règlement de police sont en baisse par rapport à 2019. Plusieurs contrôles de circulation ont été effectués au giratoire du Boiron, raison pour laquelle une augmentation de la courbe est constatée. Les infractions aux autres lois retrouvent leur niveau de 2018 à défaut d'augmenter. Quant aux demandes d'assistance, elles se trouvent dans une marge de fluctuation normale.

Type d'interventions	2019	2020
Atteintes au patrimoine	21	28
- Vols par effraction	(7)	(4)
Accidents de la circulation	18	20
Règlement de police	46	30
Violences domestiques	5	2
Circulation	71	90
Stupéfiants	3	3
Accidents de personnes – Dangers	36	49
Décès – Disparitions	0	3
Actions – Mesures de police	35	41
Demandes d'assistance	4	10
Informations – Personnes – Objets et lieux	18	13
Autres infractions aux Lois	8	14
TOTAL	265	303



6.2. Service incendie

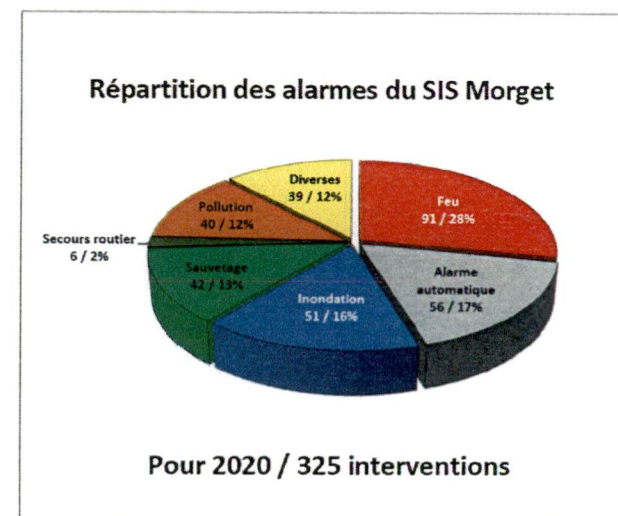
Le rapport complet peut être visualisé sur le site www.sismorget.ch

L'année 2020 a été particulière, l'arrivée de la pandémie a obligé le SIS Morget à se réorganiser, revoir le fonctionnement et s'adapter à la situation. Et malgré les restrictions et l'arrêt des activités, hormis les interventions, l'ensemble des incorporés du SIS morget a continué à répondre présent lors des différentes alarmes tout au long de la pandémie, afin de porter secours aux habitants de la région et ceci avec professionnalisme et en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Durant l'année, le SIS Morget est intervenu à 325 reprises, ce qui représente un total de 4'141 heures d'intervention effectuées par 2644 intervenants. Soit en moyenne 8 sapeurs par intervention.

Les interventions pour Tolochenaz se répartissent de la manière suivante :

- 3 pollutions de chaussée
- 1 pollution de terrain
- 1 aide au portage suite accident de chantier
- 2 inondations
- 1 feu
- 2 désincarcérations
- 1 sauvetage de perroquet au boiron
- 2 préventions pour odeur suspecte



6.3. Protection civile

Le rapport complet peut être visualisé sur le site <https://pci-district-morges.ch>

Pour la première fois de son histoire, la protection civile vaudoise a été mobilisée du 16 mars 2020 au 24 juin 2020 puis une seconde fois le 4 novembre 2020.

La PCI du district de Morges a été chargée de la distribution du matériel de protection permettant la reprise des activités des commerces et des Communes sur le parking de la salle polyvalente de Tolochenaz.



7. Sécurité sociale

Les personnes intéressées par les activités de l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay) peuvent se procurer le rapport annuel auprès de M. Andreas Sutter, Municipal en charge, dès sa parution fin juin.

7.0 Aînés

Malheureusement, en cette année 2020, Covid-19 oblige, la sortie des Aînés n'a pas eu lieu, de même que la collation de Noël remplacée par une distribution à domicile et sur inscription préalable de repas préculs.

7.1 Cantine de Lully

Nous participons à la couverture du déficit de la cantine (après déduction des repas payés par les parents), en fonction du nombre d'enfants inscrits habitant à Tolochenaz. Grace à la prise en charge à midi de certains élèves de 5 et 6P par la cantine de Lully, l'UAPE a pu offrir plus de places à Tolochenaz.

8. Services industriels

8.1 AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron)

Compteurs d'eau

Les compteurs d'eau dans les bâtiments sont loués aux propriétaires par l'AIEB. Celle-ci assure un remplacement après un certain nombre d'années afin que ces compteurs soient le plus fiable possible, sachant qu'avec le temps, les imperfections de comptage peuvent être plus importantes. Ainsi, une moyenne de 15 compteurs par année sont remplacés sur le territoire de Tolochenaz.

8.2 Energie

La Municipalité a poursuivi son engagement en faveur d'une politique énergétique communale durable, conformément à son concept énergétique communal. Durant l'année 2019, plusieurs personnes ont profité des diverses subventions proposées pour un total de CHF 72'125.-, soit :

Réfection Salle polyvalente	CHF 9'000.-
2 dossiers (d'amélioration thermique (fenêtres, toitures, etc...))	CHF 5'190.-
2 dossiers (examen énergétique du bâtiment)	CHF 2'000.-
2 dossiers (pompes à chaleur)	CHF 5'000.-
6 dossiers (capteurs solaires ou thermiques photovoltaïques)	CHF 19'600.-
32 vélos (25 électriques 7'450.- et 7 de route 635.-)	CHF 8'085.-
34 abonnements généraux CFF	CHF 10'200.-
154 abonnements ½ tarif CFF	CHF 7'700.-
9 AG CFF Junior	CHF 1'350.-
13 AG CFF (Familia jeune)	CHF 1'300.-
52 abonnements Mobilis	CHF 5'200.-
./. abandon 1 subvention accordée en 2019, travaux non-exécutés	CHF 2'500.-

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE TOLOCHENAZ

dans sa séance du 28 juin 2021

Après avoir pris connaissance :

- des comptes 2020,
- du préavis de la Municipalité No 01-2021,
- du rapport de la commission des finances,
- du rapport de la commission de gestion,

d é c i d e

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2020 et le bilan tels qu'ils ont été présentés.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
S. Guarna



La Secrétaire
S. Baruchet

